

# OMPI



SCT/21/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 26 juin 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

**Vingt et unième session  
Genève, 22 – 26 juin 2009**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

*approuvé par le Comité permanent*

### Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. M. Francis Gurry, directeur général, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants.
2. M. Ernesto Rubio, sous-directeur général, a rendu compte des travaux menés par le Bureau international en prévision de la vingt et unième session du comité permanent concernant chacun des thèmes proposés à l'examen.
3. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du comité permanent.

### Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

4. M. Park Seong-Joon (République de Corée) a été élu président de la vingt et unième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) et M. Adil El Maliki (Maroc) a été élu président de la vingt-deuxième session du SCT. M. Imre Gonda (Hongrie) et M. Joseph Kahwagi Rage (Mexique) ont été élus vice-présidents pour les vingt et unième et vingt-deuxième sessions du SCT.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

5. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/21/1 Prov.) sans modifications.

Point 4 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport de la vingtième session

6. Le SCT a adopté le projet de rapport sur la vingtième session (document SCT/20/5 Prov.2) avec les modifications demandées par les délégations de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, de la Jamaïque, du Japon et de la République de Corée.

Point 5 de l'ordre du jour : dessins et modèles industriels

*Domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels*

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/21/4.

8. Le SCT a examiné en détail le document SCT/21/4. Le président a indiqué que toutes les observations formulées par les délégations seraient consignées dans le rapport sur la vingt et unième session du SCT. Le Secrétariat a été prié d'établir pour la vingt-deuxième session du SCT un document de travail révisé sur les domaines de convergence possibles dans le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels dans les membres du SCT. Ce document devrait indiquer les modifications proposées à la vingt et unième session du SCT, ainsi qu'un résumé des observations formulées par les délégations à cette session. L'élaboration de ce document de travail révisé sera sans préjudice de la position des délégations quant à tout domaine de convergence possible dans le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels.

9. Par ailleurs, le SCT a prié le Secrétariat d'établir, pour examen à sa vingt-deuxième session, un document de travail sur les possibilités d'étendre aux documents de priorité concernant les dessins et modèles industriels et les marques le Service d'accès numérique de l'OMPI aux documents de priorité.

Point 6 de l'ordre du jour : marques

*Motifs de refus pour tous les types de marques*

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/21/2.

11. Le SCT a examiné en détail le document SCT/21/2. Le président a indiqué que toutes les observations formulées par les délégations seraient consignées dans le rapport sur la vingt et unième session du SCT. Le Secrétariat a été prié d'établir pour la vingt-deuxième session du SCT un document de travail révisé sur les motifs de refus pour tous les types de marques, qui tiendrait compte des observations formulées par les délégations au cours de la vingt et unième session. En outre, les membres du SCT ont été invités à communiquer, avant le 31 juillet 2009, des observations écrites sur certains points du

document SCT/21/2 concernant, en particulier, la pratique des offices des marques dans des cas spécifiques, en donnant le cas échéant des exemples graphiques.

*Aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives*

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/21/3.

13. Le SCT a examiné en détail le document SCT/21/3. Le président a conclu en disant que toutes les observations formulées par les délégations seraient consignées dans le rapport sur la vingt et unième session du SCT. Il a été demandé au Secrétariat d'établir un document de travail révisé sur les aspects techniques et procéduraux de l'enregistrement des marques de certification et des marques collectives, en prenant en considération les observations formulées par les délégations au cours de la vingt et unième session. Après son réexamen à la vingt-deuxième session du SCT, ce document sera mis à disposition sur le site Web de l'OMPI à titre d'information.

14. À cet égard, le président a proposé que le Secrétariat crée sur le site Web une page spéciale qui permettrait aux utilisateurs de recenser les documents de référence du SCT par objet.

*Article 6ter de la Convention de Paris*

15. Le SCT a examiné les documents SCT/21/5 et SCT/21/6. Le président a conclu en disant que le Secrétariat était prié d'établir un projet de questionnaire concernant la protection des noms officiels d'États contre leur enregistrement ou leur utilisation en tant que marques pour examen par le SCT à sa vingt-deuxième session. Ce questionnaire devrait aussi faire référence à la notion de tromperie sur le plan géographique. Après la vingt-deuxième session du SCT, la version finale du questionnaire sera distribuée aux membres du comité. Le Secrétariat établira une synthèse des réponses au questionnaire, qui sera présentée au SCT pour examen à sa vingt-troisième session.

Point 7 de l'ordre du jour : indications géographiques

16. Le président a noté qu'aucun document de travail ni aucune proposition n'avaient été soumis au comité pour cette réunion.

*Vingt-deuxième du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT/22)*

Point 8 de l'ordre du jour : résumé présenté par le président

17. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président tel que contenu dans le présent document.

Point 9 de l'ordre du jour : clôture de la session

18. Le président a annoncé les dates provisoires ci-après pour la vingt-deuxième session du SCT : 23-26 novembre 2009.

19. Le président a prononcé la clôture de la session le 26 juin 2009.

[Fin du document]